

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 499 concernant : 1° La reprise par M. Ravailier de ses fonctions de procureur de la République et de chef du Service judiciaire; 2° La reprise par M. Gasse de ses fonctions de président du tribunal supérieur d'appel par intérim.

n° 499

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 juillet 1941

Numéro JO  
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro  
31 juillet 1941

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le retour de congé de M. Ravailier, procureur de la République, titulaire

**Vu** l'arrêté n° 439, du 27 juin 1941

Sur la proposition du chef du Service judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Ravailier reprend à la date de ce jour les fonctions de procureur de la République et de chef du Service judiciaire dont il est titulaire. Art. 2. —r Tour compter de la même date, M. (lasse, président titulaire du tribunal de première instance, reprend les fonctions de président du tribunal supérieur d'appel par intérim dont il était précédemment chargé. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.